

Informations pays pour les activités transfrontalières («manuels pays»)

Zurich, le 26 novembre 2012. Mi-septembre, l'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG) a informé ses membres qu'ils auraient désormais accès gratuitement à une sélection d'informations pays. L'ASG vient de confier à la société KPMG SA la mission d'élaborer de tels «manuels pays». Dans un premier temps, KPMG rédigera ces manuels pour douze pays. L'offre sera ensuite susceptible d'être étoffée en fonction des besoins et de la demande, et les membres se verront offrir la possibilité d'acquérir des manuels pays supplémentaires à des conditions préférentielles. Des instruments complémentaires aux manuels pays seront également proposés afin de permettre aux membres de mettre au point leur propre cadre transfrontalier, assorti des mesures opérationnelles correspondantes. Ils auront en outre la possibilité de faire certifier leurs connaissances par pays en effectuant des tests en ligne. Avec cette nouvelle offre de formation et d'information, l'ASG œuvre à renforcer la qualité et la compétence des GFI.

Mi-septembre 2012, l'Association Suisse des Gérants de Fortune a informé ses membres qu'elle s'apprêtait à leur offrir un accès gratuit à une sélection de base d'informations pays. L'objectif de cette offre est de permettre aux gérants de fortune indépendants (GFI) de connaître les règles qui régissent la profession dans les marchés cibles et de définir leur propre politique en matière de risques. Principale association professionnelle des gérants de fortune indépendants, l'ASG a une responsabilité de formation et d'information à ce titre.

Les informations pays sur les activités transfrontalières, ci-après désignées en tant que «manuels pays», offrent non seulement un éclairage complet sur l'environnement juridique et réglementaire global du pays cible, mais fournissent également des informations sur les activités transfrontalières concrètes liées à la clientèle domiciliée dans l'Etat tiers en question. Les manuels pays commandés par l'ASG tiennent compte des particularités inhérentes au modèle d'affaires des GFI, pour lequel les règles en vigueur diffèrent, dans de nombreux pays, de celles qui sont applicables aux banques.

Elaboration des manuels pays confiée à KPMG

Après une analyse approfondie des offres qui lui ont été soumises, le Conseil de l'ASG a décidé, à la mi-novembre 2012, de confier l'élaboration des manuels pays à la société KPMG SA. KPMG est l'un des leaders mondiaux de l'expertise comptable et du conseil aux entreprises. La société est présente dans quelque 150 pays et peut s'appuyer sur un solide réseau interne pour toutes les questions juridiques et réglementaires. L'offre de KPMG l'a emporté pour deux raisons: d'une part,

ses manuels pays sont tous conçus de manière identique et selon une structure simple (autrement dit, ils permettent une approche uniforme de toutes les prescriptions légales et réglementaires) et, d'autre part, l'offre est susceptible de s'enrichir de manuels supplémentaires, proposés à des conditions attrayantes.

KPMG a dès lors pour mission d'élaborer, dans un premier temps, des manuels pour les pays suivants:

Europe		Amérique	Asie	Afrique
Allemagne	Suède	Argentine	Israël	Afrique du Sud
France	Russie	Brésil		
Italie	Belgique			
Espagne	Royaume-Uni			

Le nombre et le choix des pays ont été fixés de façon à couvrir, selon les relevés des bureaux de l'ASG, quelque 80% des relations transfrontalières des membres de l'ASG. Les manuels pays seront rédigés en anglais et régulièrement mis à jour. Ceux consacrés aux Etats limitrophes de la Suisse (l'Allemagne, la France et l'Italie) seront également disponibles dans la langue du pays concerné.

L'offre pourra être étoffée dans un deuxième temps en fonction des besoins et de la demande, les membres se voyant alors offrir la possibilité d'acquérir des manuels pays supplémentaires à des conditions préférentielles. La procédure n'a pas encore été arrêtée en détail. Les manuels seront mis à disposition des membres sur notre site web, dans la section réservée aux membres de l'ASG, dès le premier semestre 2013 et sous une forme qui se prêtera à leur consultation en ligne illimitée.

Cadre transfrontalier

Des instruments complémentaires aux manuels pays seront proposés aux membres afin de leur permettre de mettre au point leur propre cadre transfrontalier, assorti de mesures opérationnelles correspondantes (directives, procédures, monitoring et reporting). Ces instruments seront conçus de façon à pouvoir être utilisés et exploités, y compris et avant tout par les membres de l'ASG qui n'emploient qu'un nombre restreint de collaborateurs.

L'ASG veillera à élaborer à l'intention des responsables de la compliance de ses membres des offres de formation adaptées.

Formation et certification

Dans une première étape, l'ASG offrira à ses membres actifs un accès gratuit à une sélection de manuels avec des informations pays (12 pays). Selon les informations pays disponibles, ils pourront, moyennant une petite participation aux frais, faire certifier leurs connaissances par pays en effectuant des tests en ligne. Cette certification est facultative et s'adresse à tous les collaborateurs qui gèrent des clients domiciliés à l'étranger. Elle servira aux collaborateurs certifiés à prouver qu'ils maîtrisent la réglementation régissant les activités transfrontalières dans chacun des Etats cibles concernés.

Avec cette nouvelle offre de formation et d'information, l'ASG œuvre à renforcer la qualité et la compétence des GFI.